

naturellement les objectifs et les préoccupations qu'elle traduisait quant au bon fonctionnement de la Sous-Commission. L'un des éléments clés de cette résolution a été la demande faite au président de la Sous-Commission de soumettre, lors de la présente session de la Commission, un rapport sur la mise en oeuvre des principes directeurs et des suggestions adoptés l'an dernier. Comme ce rapport n'a pas encore été déposé, nous nous réservons le droit de revenir sur la question des méthodes de travail dès que nous aurons pris connaissance du rapport de M. Ehandare.

Pour l'instant, toutefois, nous aimerions aborder brièvement trois thèmes généraux qui, à nos yeux, nécessitent l'attention soutenue de la Commission afin que cet organe subsidiaire puisse continuer à remplir efficacement le rôle important qui lui est dévolu.

D'abord, la délégation canadienne s'inquiète des proportions quasi démesurées qu'a pris l'ordre du jour de la Sous-Commission. Le nombre des questions et études au programme ces dernières années grèverait les ressources de n'importe quel groupe d'experts. Bien sûr, les préoccupations relatives aux droits de la personne ont pris une telle ampleur et sont devenues si urgentes à l'échelle internationale que ce problème de surcharge de travail touche tous les organismes des Nations Unies, y compris la Commission des droits de l'homme. Ces considérations amènent la délégation canadienne à encourager vivement les membres de la Commission et de la Sous-Commission à faire preuve de circonspection quant à l'élaboration de nouveaux sujets portés à l'attention de la Sous-commission. De même, il y a lieu d'inciter fortement la